

**PROCEDURE DE DEPOT DES LIVRETS 1 ET 2**  
**Pour les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel de l'Education Nationale**  
**(À l'exception du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé, du Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur, du DCG et du DSCG)**

LES ETAPES	LE PLANNING	Observations
Dépôt du <b>livret 1</b> (Demande de recevabilité)	<b>Au GIPFCIP</b> aux heures d'ouverture du service <b>Du 20 septembre au 30 avril de chaque année</b>	Le <b>livret 1 relié</b> , doit être transmis en <b>un exemplaire</b> accompagné de 2 enveloppes à fenêtre affranchies (tarif en vigueur)
Résultat de la <b>Recevabilité</b>	- Dans les 2 mois suivants le dépôt du livret 1	Réponse transmise par courrier au candidat Conformément à la réglementation, <b>vous disposez d'un délai d'un an</b> , à compter de la date de décision de recevabilité, pour déposer le livret 2. <b>Passé ce délai, vous devez déposer à nouveau le livret 1 pour une nouvelle demande de recevabilité</b>
Dépôt du <b>livret 2 et inscription à l'examen sur poste informatique au rectorat de Terreville</b> (Conservez soigneusement votre numéro d'inscription)	A la Division des Examens et Concours du <b>Rectorat de Terreville - SCHOELCHER</b> aux heures d'ouverture du service : du Lundi au vendredi: de 08h30 à 12h00 / lundi et jeudi de 14h30 à 16h30 - <b>Du 11/09/2013 au 20/09/2013</b> - <b>Du 05/12/13 au 16/12/13</b>	Le <b>livret 2</b> doit être remis en <b>deux exemplaires</b> accompagnés de 2 enveloppes à fenêtre affranchies (tarif en vigueur) <b>et de la copie de la lettre de recevabilité en cours de validité</b> ainsi que de la copie du livret 1 pour les candidats se représentant l'année suivante au <b>même diplôme</b>
Entretien avec le JURY s'il y a lieu	<b>Octobre/Novembre 2013</b> (pour les candidats ayant déposé leur livret 2 en septembre 2013) <b>Janvier/Février 2014</b> (pour les candidats ayant déposé leur livret 2 en décembre 2013)	Lieu indiqué sur la convocation
➤ Résultat de la demande de validation	<b>Décembre 2013</b> (résultats des jurys d'octobre/novembre 2013) <b>Mars 2014</b> (résultats des jurys d'octobre/novembre 2013)	Résultats transmis <b>par courrier</b> au candidat <b>NB : les livrets 1 et 2 sont mis à la disposition du candidat à la Division des Examens et Concours du Rectorat site de Terreville, pendant 2 mois après les résultats avant destruction</b>

Adresse du GIPFCIP de la Martinique 4, rue du Père Delawarde Desrochers 97234 Fort de France -Tél. : 0596.64.83.83 - Fax : 0596.64 83 82

Email : gipfcip.martinique@wanadoo.fr

Site Internet : <http://structures.ac-martinique.fr/vae/>

**Horaires d'ouverture du Centre de Validation des Acquis** : lundi,mardi, jeudi : 8h30/12h30 – 14h/16h - mercredi, vendredi : 8h30/12h30